

TEF POUR LA NATURALISATION

Le **TEF pour la naturalisation** est reconnu par le ministère de l'Intérieur et s'avère indispensable dans le cadre d'une demande de naturalisation auprès de l'Etat français.

Il a pour objectif de mesurer le niveau de compréhension orale et d'expression orale en français.

Quelles sont les épreuves ?

Le TEF pour la naturalisation se compose de **deux épreuves indissociables** :

- ✓ **Compréhension orale** (CO) 40 min – 60 questions
- ✓ **Expression orale** (EO) 15 min – 2 sujets à traiter

Une attestation de résultats électronique vous sera transmise.

tef
TEST D'ÉVALUATION
DE FRANÇAIS
POUR LA
NATURALISATION

